2 octobre 2012 12.149

## Interpellation Fabien Fivaz

## Que va devenir le projet d'agglomération et les 200 mesures qui y sont liées?

Dans un communiqué de l'Association RUN du mois de juillet, on pouvait lire que les mesures du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2, transmises fin juin à la Confédération) sont "organisé[es] autour de la colonne vertébrale que constitue le RER/TransRUN". Il est expliqué qu'il existe plus de 200 mesures dans le canton qui permettent de "concrétiser l'agglomération multipolaire transfrontalière" et que c'est l'acceptation du RER qui rend possible la "concrétisation de cette vision d'avenir pour notre canton". Le refus par le peuple du projet de RER-TransRUN donne donc un sérieux coup d'arrêt au PA2 et aux mesures qui y sont liées.

Ces 200 mesures sont réparties sur l'ensemble du canton et touchent de près ou de loin l'ensemble des collectivités et l'ensemble des citoyennes et citoyens. A l'heure actuelle, 16 seulement ont effectivement été réalisées, 21 sont en cours de réalisation et le reste au stade des études. On y trouve des gares: Fiaz, Monruz, Perreux, etc. On y trouve un grand nombre de projets liés à la mobilité douce. On y trouve également des mesures de mobilité individuelle, à l'image du contournement est de la Chaux-de-Fonds ou des adaptations afin de limiter la traversée de Peseux en voiture. Des crédits ont déjà été engagés par certaines communes et par le canton, en comptant sur la part de financement fédéral. C'est par exemple le cas pour le nouvel aménagement de la place de la gare à La Chaux-de-Fonds, ou pour l'ascenseur entre le centre-ville et la gare au Locle, ou encore pour le réaménagement de la place Numa-Droz à Neuchâtel.

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de s'interroger sur la pérennité du projet d'agglomération tel qu'il a été transmis à la Confédération à la fin du mois de juin, de mêmes que sur la pérennité des 200 mesures du PA2, en particulier en ce qui concerne leur financement fédéral. Selon nos informations, le coût de l'ensemble des mesures (hors TransRUN) est devisé à plus de 150 millions de francs et donnerait droit à plus de 50 millions de francs de financement fédéral.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre à nos questions.

- Qu'en est-il de l'avenir du Projet d'agglomération?
- Le Conseil d'Etat entend-il proposer des modifications du PA2 afin d'éviter l'abandon total du projet?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les mesures qu'il entend abandonner?
- Si le financement des mesures du paquet A (2011-14) semble être acquis, il en va autrement des mesures liées au paquet B (2015-18). Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur ce point?
- Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer les montants avancés ou les chiffrer plus précisément?
  Peut-il chiffrer les pertes de subventions attendues?

Cosignataires: F. Konrad, V. Pantillon, T. Perret, D. Angst, C. Maeder-Milz, L. Debrot, C. Dupraz, O. Haussener, J.-Ch. Legrix, D. Ziegler, M. Béguelin, M. Debély, R. Aeberhard, G. Würgler, B. Nussbaumer, A. Clerc Birambeau, A. Blaser, R. Clottu, Ph. Haeberli, C. Guinand et J. Hainard.